

Paris, le 14 mai 2007

Mission Europe et affaires
internationales

A Mesdames et Messieurs les Directeurs de
centres de français langue étrangère

Objet : Labellisation des centres de français langue étrangère.

Mesdames et Messieurs les Directeurs,

La réunion du Conseil d'orientation qui s'est tenue le 21 mars 2007, a été l'occasion de rendre compte de la démarche entreprise par son président, M. Xavier North, auprès du Comité interministériel de contrôle de l'immigration sur les modalités d'attribution des visas pour les stages linguistiques en France, et de préciser le périmètre de labellisation et les conditions de promotion par les pouvoirs publics des centres participant au processus.

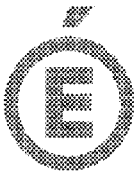
Le compte rendu de cette réunion est consultable sur le site du Centre international d'études pédagogiques (www.ciep.fr/qualitefle).

La Commission se félicite de la décision du secrétariat général du Comité interministériel de contrôle de l'immigration de considérer l'apprentissage du français en France comme un projet d'études à part entière, sans connaissance préalable de la langue française et sans obligation de poursuivre des études supérieures en France dans une autre filière.

Je tiens à souligner que la mise en œuvre du dispositif d'assurance qualité a fortement contribué à cette décision.

S'agissant du périmètre de labellisation, je ne peux que confirmer les termes de ma note du 28 août 2006 adressée à tous les centres de langue référencés par le CIEP. Il y est stipulé que « le périmètre porte sur tout type de cours de français dispensé à des publics non francophones et comprend les cours de français général et de français sur objectifs spécifiques. En sont exclus les cours d'alphabétisation aux migrants ainsi que les formations méthodologiques proposées aux professeurs étrangers de français ». J'ajoute que les stages linguistiques composés d'un volet artistique, culturel ou sportif font bien partie du périmètre de labellisation.

Le répertoire 2008 édité par le ministère des Affaires étrangères et CulturesFrance portera sur l'offre de cours correspondant au périmètre de la labellisation.



Dans cette nouvelle édition du « Répertoire des centres de formation en France cours de français langue étrangère » figureront, dans une première partie, les centres labellisés « label qualité français langue étrangère » et ceux qui, à la date du 31 mai 2007, auront adhéré au processus de labellisation. La fiche de chaque centre labellisé comportera le logo du label. Dans une seconde partie, figureront également, à la demande des groupements professionnels,¹ pour information, les centres présents dans l'édition 2007 du répertoire qui n'auraient pas encore adhéré à la démarche de labellisation, **cette dernière disposition valant pour la seule édition 2008 du répertoire qui paraîtra à l'automne 2007.**

L'inscription d'un centre au répertoire résulte d'une démarche volontaire de celui-ci. Le tarif de cette inscription est identique à celui de l'an dernier (1000 euros HT par page). Pour les centres, labellisés ou non, membres d'un groupement professionnel, la fiche individuelle du centre indiquera cette caractéristique : « membre de (nom du groupement) ». Afin de guider l'utilisateur, un renvoi vers le site du groupement concerné sera également effectué.

En accord avec les groupements professionnels siégeant au Conseil d'orientation, la communication par les centres labellisés sur le nombre d'étoiles obtenues est suspendue jusqu'en octobre 2007. Cette décision vise à éviter de favoriser les premiers centres labellisés dans cette phase de mise en place de la procédure.

Je me félicite de la qualité de l'offre de prestation de cours de français langue étrangère constatée dans les 15 centres labellisés à ce jour et vous invite à rejoindre le dispositif de labellisation.

J'appelle votre attention sur le fait que les centres souhaitant être audités au cours du second semestre 2007 doivent faire acte de candidature par courrier recommandé avec accusé de réception auprès du CIEP (M. Ould Abdesselam Djamel, ould@ciep.fr, 01 45 07 69 22) avant le 31 mai 2007.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les Directeurs, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le Président de la Commission
interministérielle de labellisation

Eric Froment

¹ ADCUEFE, fle.fr, L'Office national de Garantie des séjours et stages linguistiques, SOUFFLE, UNOSEL